

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 27 Mai 2019

Objet

**Subvention à
l'Association Vie
Libre Bordeaux
Rive Droite –
Année 2019.
Décision**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 mai 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS Mme DURLIN, M. GALAN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT,
Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENGGA, M. MEYRE, M. DANDY,
M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT,
M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD,
M. LE BARS, M. LEY, M. BUTEL**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à M. PUYOBRAU
Mme FEURTET à M. ROBERT**

M. Patrick ROBERT a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville soutient le mouvement associatif œuvrant à l'intérêt général, et qui intervient plus particulièrement sur le territoire communal.

L'Association Vie Libre de Bordeaux Rive-Droite a pour but d'aider à la guérison et à la promotion de toutes les personnes victimes de maladies liées à l'alcoolisme, et de lutter contre les causes qui les engendrent.

L'association propose un accompagnement des malades, des permanences et des groupes de paroles. Elle intervient également dans les hôpitaux et dans les prisons.

En 2018, l'association a mené des réunions de sensibilisations et d'informations en milieu scolaire, hospitalier et carcéral. Sur les 96 permanences, le nombre de visiteurs est de 350 dont 14 nouveaux malades.

Pour 2019, l'association prévoit le maintien de la campagne d'information dans les lieux de permanence et sensibiliser les jeunes au fléau des addictions.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir et d'attribuer à l'association Vie Libre une subvention de 80 € pour l'année 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;
Vu la demande de l'Association Vie Libre ;
Vu le bilan financier de l'Association pour 2018 et son budget prévisionnel 2019 ;
Vu l'avis de la Commission Vie Associative en date du 15 mai 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser 80 € de subvention à l'Association Vie Libre pour 2019.

DIT que les fonds sont inscrits au Budget primitif 2019.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 28 Mai 2019

Le Maire,



Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
Pour : 33
Contre :
Abstention :